



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

**PROGRAMME 732**

Désendettement de l'État et d'établissements publics  
de l'État



PROGRAMME 732  
**Désendettement de l'État et d'établissements publics  
de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alexis ZAJDENWEBER

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

A l'origine, ce programme spécifique devait retracer les contributions apportées par le compte au désendettement de l'État et des établissements publics de l'État (APU) à partir principalement de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État. Au moyen d'apports financiers résultant des cessions de participations financières, l'État devait réduire les dettes qu'il a contractées, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'entités publiques, ces opérations contribuant alors à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Ainsi les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte en recettes issues des cessions susvisées, entre les opérations en capital du programme n° 731 et le désendettement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

Or, le contexte économique fortement dégradé suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19 a mis un coup d'arrêt temporaire aux cessions de participations quelles qu'elles soient depuis 2020, notamment celles permises par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE).

A ce jour, aucune reprise des cessions n'est intervenue au regard des conditions de marché qui permettent de garantir la préservation des intérêts patrimoniaux de l'État. Dans ces conditions les opérations de désendettement via le programme 732 ont été interrompues en 2020 et 2021.

En dépit de ce contexte, l'État a souhaité néanmoins afficher, dès 2022, une trajectoire d'apurement de la dette née de la crise sanitaire. Il s'agit ainsi d'amortir sur une période de 20 ans – de 2022 à 2042 - le montant de la dette « COVID » contractée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire qui s'élève au total à 165 Md€ au moyen de dotations annuelles auprès de la Caisse de la dette publique (CDP).

Au 31 décembre 2024, trois versements sont intervenus pour un montant global de 14 946,49 M€, ce qui réduit le montant à amortir à 150,05 Md€.

Sur le fondement de l'article 48 de la loi n° 2005-1719 de finances pour 2006, le CAS PFE et notamment le programme 732 portent la dépense correspondant aux dotations à la Caisse de la dette publique (CDP).

Or en l'absence de recettes de cession, et compte tenu du caractère sensible de la dépense, chaque échéance annuelle versée à la CDP nécessite désormais l'abondement préalable en recettes du CAS PFE à partir du programme 369 « Amortissement du surcroît de dette lié à la COVID-19 » à hauteur de la dépense envisagée.

Tandis que la part affectée à l'apurement de la dette née de la crise sanitaire s'est élevée à 1 885,05 M€ en 2022, celle-ci s'est élevée en 2023 à 6 586,49 € puis à 6 474,95 M€ en 2024.

Enfin, le CAS PFE a bénéficié en 2023 et en 2024, en recette, de deux retours PIA à hauteur respectivement de 1,84 M€ et 3,004 M€ au titre de l'action « Fonds de fonds de retournement » destinés à être reversés à la Caisse de la dette publique à des fins de désendettement « Hors Dette COVID » conformément à l'article 3.6 de la

convention du 29 décembre 2015 entre l'État et la Caisse des dépôts et Consignations. Si la dotation de 1,84 M€ a bien été versée à la CDP le 14 décembre 2023, la dotation de 3,004 M€ a été reportée sur la gestion 2025.

#### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

##### **OBJECTIF 1 : Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)**

INDICATEUR 1.1 : Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2 : Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

### INDICATEUR

#### 1.1 – Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Diminution de la dette nette des administrations publiques (Etat et hors Etat)	M€	- 1 885	- 6 588,33	- 6 474,95	- 6 474,95	cible atteinte	-5 153,48

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Bien qu'aucune recette de cession n'ait été attendue en 2024, l'État a souhaité poursuivre l'amortissement de la dette résultant de la crise sanitaire liée à la COVID-19 en dotant la Caisse de la dette publique à hauteur de 6 474,95 M€ avec un abondement préalable du CAS PFE à due concurrence à partir du budget général (programme 369).

### INDICATEUR

#### 1.2 – Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ratio désendettement / réinvestissement	%	18	73,32	191,17	214	cible atteinte	116,71

**Commentaires techniques**

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le ratio désendettement/réinvestissement au titre de 2024 s'élève à près de **214 %**. Il résulte de la part des recettes affectée au désendettement (soit 6 475 M€) par rapport à celle des recettes affectée au réinvestissement qui s'élève à 3 026 M€ (avec prise en compte des abondements du budget général).

Lors de l'établissement de la cible à hauteur de 191,17 %, le niveau de réinvestissements prévisionnels avait été fixé dans le PAP 2024 à hauteur de 3 387 M€ au regard de 6 475 M€ de désendettement.

Au titre de l'exécution 2024, le niveau d'investissement a été moindre qu'attendu, soit 3 026 M€ pour un niveau de désendettement inchangé, augmentant ainsi le ratio désendettement/réinvestissement.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2024		
	Consommation 2024		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	6 474 951 599 6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b> <b>6 474 951 599</b>	6 474 951 599
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 004 185	+3 004 185	
Total des AE ouvertes	6 477 955 784	6 477 955 784	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	

#### 2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2024		
	Consommation 2024		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	6 474 951 599 6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b> <b>6 474 951 599</b>	6 474 951 599
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 004 185	+3 004 185	
Total des CP ouverts	6 477 955 784	6 477 955 784	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	

## 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	6 586 486 312 6 588 325 177	6 586 486 312	6 586 486 312 6 588 325 177
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 586 486 312</b>	<b>6 586 486 312</b>	<b>6 586 486 312</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 588 325 177</b>		<b>6 588 325 177</b>

## 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	6 586 486 312 6 588 325 177	6 586 486 312	6 586 486 312 6 588 325 177
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 586 486 312</b>	<b>6 586 486 312</b>	<b>6 586 486 312</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 588 325 177</b>		<b>6 588 325 177</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	6 588 325 177	6 474 951 599	6 474 951 599	6 588 325 177	6 474 951 599	6 474 951 599
Dotations en fonds propres	6 588 325 177	0	6 474 951 599	6 588 325 177	0	6 474 951 599
Dépenses de participations financières	0	6 474 951 599	0	0	6 474 951 599	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>6 474 951 599</b>			<b>6 474 951 599</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 004 185			+3 004 185	
<b>Total*</b>	<b>6 588 325 177</b>	<b>6 477 955 784</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 588 325 177</b>	<b>6 477 955 784</b>	<b>6 474 951 599</b>

\* y.c. FdC et AdP



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/11/2024		3 004 185		3 004 185				
<b>Total</b>		<b>3 004 185</b>		<b>3 004 185</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>3 004 185</b>		<b>3 004 185</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		6 474 951 599 6 474 951 599	6 474 951 599 6 474 951 599		6 474 951 599 6 474 951 599	6 474 951 599 6 474 951 599
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 004 185	+3 004 185		+3 004 185	+3 004 185
Total des crédits ouverts	0	6 477 955 784	6 477 955 784	0	6 477 955 784	6 477 955 784
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 004 185	+3 004 185		+3 004 185	+3 004 185

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 474 951 599	6 474 951 599	0	6 474 951 599	6 474 951 599
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>0</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>6 477 955 784</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>6 477 955 784</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>6 474 951 599</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>6 474 951 599</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>3 004 185</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>6 474 951 599</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>0</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) <b>0</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>6 474 951 599</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>6 474 951 599</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5)</b> <b>0</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b>		6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b>
		6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b>		6 474 951 599	<b>6 474 951 599</b>

Cette action retrace les opérations de gestion de passif conduites par l'État dans la perspective de restructuration de son portefeuille, d'amélioration de son bilan et, par conséquent, de sa situation patrimoniale.

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale, regroupent notamment l'État et certaines entités détenues par l'État qui peuvent gérer des actifs que l'on peut qualifier de « non-performants ».

Certaines de ces entités ont accumulé ou peuvent se voir confier la gestion de passifs financiers importants qui sont donc pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de Lisbonne et du Pacte de stabilité et de croissance.

L'amortissement financier et, par conséquent, le désendettement des APU, peuvent être accélérés par une contribution de l'État issue des produits de cessions des participations financières qu'il réalise et qu'il décide d'affecter à cet usage. Dans cette perspective, ces opérations sont assimilables à une restructuration financière touchant simultanément plusieurs entités constitutives des participations financières de l'État.

L'État est également émetteur de titres de dette ; les produits de cessions de participations, lorsqu'ils existent, peuvent être affectés au désendettement de l'État, dans la perspective de la restructuration de son propre bilan, via la Caisse de la dette publique.

Or comme indiqué précédemment, ces cessions ont été momentanément interrompues dans un contexte économique fortement dégradé suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Aucune reprise n'est intervenue à ce jour, ces opérations étant fortement dépendantes des conditions de marché qui permettent de garantir le respect des intérêts patrimoniaux de l'État.

Pour autant, eu égard à la nécessité d'amortir la dette de l'État liée à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la décision a été prise à compter de 2022 de doter la Caisse de la dette publique (CDP) de ressources en capital au cours des prochaines années, afin de contribuer à l'amortissement de cette dette. A titre exceptionnel et compte tenu de la forte incidence budgétaire des dotations correspondantes, ainsi que d'un contexte de marché conjoncturellement peu propice à la réalisation de cessions, les dépenses réalisées à ce titre à partir du programme 732 ont été financées à compter de 2022 par des abondements budgétaires, réalisés au moyen du programme 369 du budget général, intitulé « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid -19 ».

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 474 951 599	6 474 951 599	6 474 951 599	6 474 951 599
Dotations en fonds propres		6 474 951 599		6 474 951 599
Dépenses de participations financières	6 474 951 599		6 474 951 599	
<b>Total</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>	<b>6 474 951 599</b>

Le programme 369 a été doté de 165 Md€ en autorisations d'engagement, dès le PLF 2022, correspondant au montant total de remboursements en capital attendus jusqu'en 2042.

La dotation est ajustée au fur et à mesure de l'amortissement, à la hausse ou à la baisse selon que la croissance du PIB est plus ou moins élevée par rapport à la trajectoire actuelle de prévision de croissance.

Ainsi pour 2024, le montant de la dotation versée à la Caisse de la dette publique au titre de l'amortissement de la dette Covid a été évalué à 6 474,95 M€.

Comme indiqué précédemment, un versement complémentaire de 3,004 M€ auprès de la Caisse de la dette publique était initialement prévu en fin de gestion 2024, justifiant ainsi au préalable un décret de virement de crédits à due concurrence du programme 731 vers le programme 732 (le programme 732 ne disposant plus de crédits disponibles après le versement de la dotation de 6 474 M€).

Le versement complémentaire à la Caisse de la dette publique ayant été reporté sur l'exercice 2025, le report des crédits à hauteur de 3,004 M€ a par conséquent été demandé.